Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

HOTEL DE VILLE - BP N°1100

11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Délibération N°2026-32

MATIERE : FINANCES LOCALES

SOUS-MATIERE : SUBVENTIONS

OBJET : SUBVENTION A L'AMICALE DES RETRAITES

L'an deux mille vingt-six,

Le Mercredi 01 Juillet 2026 à 11h30,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe GREFFIER,

Date de convocation : le 25 Juin 2026,

PRESENTS : M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, M. Didier GANGLOFF, Mme Marie DE ALMEIDA, Mme Jacqueline RATABOUIL, M. Jean-Baptiste MOUTON, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Monique CARPENTIER, Mme Jennifer KERIVY.

PROCURATION :
Mme Corinne PEYCHOU donne pouvoir à Monsieur Philippe GREFFIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Magdeleine FOUILLAT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de 1901, relative au contrat d'association,

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association de l'amicale des retraités.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de verser une subvention 2026 à l'association de l'amicale des retraités de la Ville et du CCAS de Castelnaudary pour un montant de 3 060 €.

Cette subvention de 3 060 € sera inscrite au budget 2026 du C.C.A.S à l'article 65748.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Président ;

AUTORISE le versement de subvention à l'amicale des retraités de la Ville et du CCAS de CASTELNAUDARY ;

PRECISE que cette subvention de 3 060 € sera prélevée au budget CCAS 2026 sur l'article 65748.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :
07 JUIL. 2026
Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :
03 JUIL. 2026
Et par publication le :
07 JUIL. 2026
Par délégation,
Le Vice-Président du CCAS,

Didier GANGLOFF

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 01 Juillet 2026

Le Président,

Philippe GREFFIER

Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20260701-DB202632CCAS-DE
Reçu le 03/07/2026